

**DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

**Demande à retourner :**

- à votre IEN de circonscription si vous avez une affectation,

- directement à la DSDEN du Val-d'Oise à l'adresse mail suivante si vous n'avez pas d'affectation : [tempspartiels95@ac-versailles.fr](mailto:tempspartiels95@ac-versailles.fr)

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

GRADE :  Instituteur  Professeur des écoles titulaire  Professeur des écoles stagiaire (Titulaire au 01/09/2021)

AFFECTATION ACTUELLE :  Titre définitif  Titre provisoire

**ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT :**

Type :  École élémentaire  École maternelle  Autre : (collège, EREA...)

Nom de l'établissement/commune/ et circonscription : .....

FONCTION(S) EXERCÉE(S) (directeur, adjoint, BD...) : .....

POSITION STATUTAIRE OU SITUATION PARTICULIÈRE EN 2020/2021 (congé parental, disponibilité, CLM, CLD etc.) : .....

**I : J'INDIQUE LE MOTIF DE MON TEMPS PARTIEL DE DROIT :**

**A  POUR ÉLEVER MON ENFANT DE MOINS DE 3 ANS (OU MON ENFANT ADOPTÉ ARRIVÉ DANS MON FOYER DEPUIS MOINS DE 3 ANS) :** 1 :

Mon temps partiel fait suite à un : (cochez la case adéquate) :

- congé de maternité  congé d'adoption  congé d'accueil de l'enfant  
 congé de paternité  congé parental

2 : Il débutera le : ..... (indiquez la date de début effectif de votre temps partiel)

**B  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE À LA SUITE D'UN ACCIDENT OU D'UNE MALADIE GRAVE :**

**C  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE DONT L'ÉTAT DE SANTÉ NÉCESSITE LA PRÉSENCE D'UNE TIERCE PERSONNE :**

**D  EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI :**

**II : J'INDIQUE LA MANIÈRE DONT JE SOUHAITE ORGANISER MON TEMPS PARTIEL DE DROIT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 :**

**A  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION HEBDOMADAIRE OU ANNUELLE :**

50 % (« 2 jours entiers libérés/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 2 jours entiers libérés/semaine + 1 mercredi sur 2 » -)

75 % (« 1 jour entier libéré/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 1 jour entier libéré + 1 mercredi sur 4 »)

Plus ou moins 75 % (uniquement dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine. « 1 jour entier libéré/semaine » est libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% selon les horaires les plus habituellement constatés dans les écoles du département correspondant à une journée non travaillé d'amplitude de 5h15minutes -)

**B  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION ANNUALISÉE :**

80% annualisé (« 1 jour libéré par semaine + période à temps complet à due proportion du temps réel travaillé (joindre impérativement l'annexe 9 si je choisis cette quotité de 80% annualisé)

Fait à ....., le .....

Signature de l'intéressé :

Fait à ....., le .....

Signature de l'IEN de circonscription :